



# RADENAC INFOS

## JANVIER 2022

BULLETIN COMMUNAL TRIMESTRIEL



Mairie de Radenac

Téléphone : 02 97 22 43 19 - [mairie.radenac@wanadoo.fr](mailto:mairie.radenac@wanadoo.fr) - Site internet : [radenac.bzh](http://radenac.bzh)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / samedi 9h à 12h



Cantine



Arbre de Noël

### VŒUX 2022

Heureux rime avec 2022.

Alors au nom du conseil municipal, des membres du CCAS et des agents de la collectivité je vous souhaite une très belle année, pleine d'une bonne santé et riche d'épanouissement personnel pour que cette rime sonne juste. De même à titre professionnel, pour tout notre tissu économique et notre tissu associatif nous formons les vœux de réussite dans tous les projets. Cette période de l'année est aussi le moment de prendre le temps et d'avoir une pensée chaleureuse pour ceux qui n'ont pas été épargnés par 2021. Nos pensées les accompagnent et accompagnent tous nos malades avec toute la reconnaissance nécessaire pour les aidants qui interviennent auprès d'eux.

D'un point de vue administratif l'année 2021 aura été marquée par l'absence de mariage (pandémie oblige). Nous avons enregistré 11 naissances pendant que nous déplorons 9 décès, ainsi que 9 transcriptions de décès de personnes nées sur la commune mais n'y habitant plus.

Les demandes d'urbanisme ont été très soutenues. Le milieu rural, grâce à sa qualité de vie, est devenu très attractif. Nous bénéficions également de cette dynamique. Nous sommes 1083 radenacois suivant le chiffre officiel de l'INSEE, toujours en progression (1076 en 2021). Le recensement officiel se déroulera très prochainement. Je vous invite à bien accueillir nos agents recenseurs ...

2021 sans la crise sanitaire aurait été une année remarquable pour la commune.

Bonne Année 2022

Nous avons assisté à la première installation d'entreprise dans la zone d'activités de Vachegard : l'entreprise GN solutions. D'autres parcelles sont réservées et des permis accordés.

Les travaux de la ferme solaire sont bien avancés. Malgré des difficultés sur le chantier en fin d'année, tout devrait rentrer dans l'ordre ce premier trimestre. Avec la commune de PLEUGRIFFET nous disposerons de la plus grande centrale photovoltaïque de Bretagne qui pourra produire désormais l'énergie renouvelable tant attendue.

Le bulletin municipal trimestriel vous détaille régulièrement l'avancement des travaux municipaux. Je n'y reviens pas mais je tiens à remercier la commission.

L'événement marquant de l'année écoulée aura été, sans conteste, les 3 jours de manifestations organisées lors du passage du Tour de France. La solidarité exemplaire entre toutes les associations de la commune a permis une telle réussite, au point qu'ailleurs elle est citée en exemple. Je remercie une nouvelle fois les présidents qui ont su mobiliser leurs bénévoles et démontrer que notre commune n'est pas "une commune-dortoir". Tant que nous aurons des récits communs à partager, l'échelle communale aura tout lieu d'exister.

2022 nous réserve-t-il d'aussi bonnes surprises. J'ose l'espérer mais je ne m'engagerai pas à la place des associations même si elles peuvent compter sur le soutien de la collectivité.

Différents travaux vont être menés.

En ce début d'année des travaux d'aménagements liants l'amélioration du cadre de vie, les mobilités et la sécurité routière vont commencer aux abords du plan d'eau sur la rue Anne de Bretagne. De même au bois de Lambilly, après la validation par les riverains de la meilleure solution, les travaux seront concrétisés. Enfin sur le secteur de La Bottine des plans, avec différentes hypothèses, sont prêts. Nous attendons des jours meilleurs pour les présenter et pour en discuter avec les voisins du projet.

Pour répondre à la demande de logement les travaux de réhabilitation du logement du presbytère vont démarrer très prochainement. De même sur ce sujet nous allons pouvoir proposer 7 lots de terrain à bâtir en réalisant un lotissement qui nous permettra de faire face à l'attractivité de nos territoires ruraux. Ils devraient être de tailles avantageuses pour que les acquéreurs n'aient pas à supporter la promiscuité du voisinage.

Enfin si l'étude menée par la CCI (la Chambre du Commerce et de l'Industrie) a conclu qu'une boulangerie ne serait pas viable sur notre commune, nous n'oublions pas nos commerces pour autant. La demande existe. Nous en sommes conscients. Des choix stratégiques devront impérativement être réalisés sur ce premier semestre. La situation COVID n'aide pas à trancher sur un tel sujet mais nous nous devons de proposer au moins une solution.

C'est notre motivation en tant qu'élus à votre service et cette citation du prix Nobel de littérature 1913, Rabindranath Thakur me semble tout à fait appropriée :

«Je dormais et je rêvais que la vie n'était que joie.

Je m'éveillais et je vis que la vie n'est que service.

Je servis et je compris que le service est joie.»

Bonne année 2022 à tous !

Vive RADENAC !

B. LE BRETON

## SOMMAIRE

Vœux	Pages 1-2
Conseils municipaux	Page 3 – 12
Etat-Civil	Page 12
Urbanisme – Travaux	Page 12
Informations communales	Pages 13-15
Informations générales	Pages 15-17
Pontivy communauté	Pages 18-19
Associations	Pages 20-21
Ecole Saint-Louis	Pages 22-23
Histoire locale	Pages 24-25
Calendrier des fêtes	Page 26

## CONSEILS MUNICIPAUX

### Délibérations du 28 octobre

<b>Date de la convocation</b>
20/10/2021

<b>Date d'affichage</b>
20/10/2021

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 13
Votants :

*L'an 2021, le 28 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,*

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane  
**Absent :** M. DEDIEU Philippe  
**Absent excusé :** M. PIRIO Philippe

**Secrétaire de séance :** M. LE CALLONNEC Stéphane

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription d'un bordereau supplémentaire relatif à la convention de partenariat entre l'E.D.F. et le C.C.A.S. de RADENAC qui portera le numéro 13.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 09 septembre 2021.

Le compte rendu du 09 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

### **Objet de la délibération : Travaux voiries 2022 : Programme des travaux + Demande de subventions (Délib. 2021-10-01A)**

Monsieur Philippe ALLAIN informe l'assemblée que la commission s'est réunie le jeudi 07 octobre 2021 et propose les voies et rue suivantes : Allée des Hortensias, Rue du Verger, Rue Charles de Foucauld, Route de Nespy à Pont Cassac, Rue de la Fontaine, Kervalo.

Après échanges le conseil municipal retient les voies et rues citées ci-dessus à l'exception de la rue de la Fontaine qui devra être faire l'objet d'un aménagement particulier.

Le Conseil Municipal fixe à **50 000 € H.T.** le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2022 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux de voirie.

**Objet de la délibération : Aménagement entrée sud du bourg - Attribution marché (Délib. 2021-10-01B)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la date de remise des offres, pour le marché relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg, était le 27 octobre 2021 à 12H00.

Il précise que ce marché comprend : les travaux de terrassement, de revêtement et de marquage au sol, la fourniture de plantations et la fourniture de barrières et d'un ponton.

Trois entreprises ont répondu à cette consultation dont les entreprises PIGEON, EIFFAGE et COLAS.

Après analyse des offres par le cabinet ERSILIE, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS de Ploërmel pour un montant de **35 695.15 € H.T.**

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise COLAS de Ploërmel pour les travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg.

**Objet de la délibération : Travaux : Enrobage des allées du domicile partagé (Délib. 2021-10-01C)**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les travaux relatifs à l'enrobage des allées du domicile partagé par l'entreprise COLAS d'un montant de 8 340.00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourront bénéficier de l'aide exceptionnelle du conseil départemental.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux d'enrobé des allées et retient la proposition de l'entreprise COLAS de Ploërmel pour un montant de **8 340.00 € H.T.** Les aides du conseil départemental sont également sollicitées.

**Objet de la délibération : Demandes de subvention (Délib. 2021-10-02)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 13 septembre 2021, monsieur le Président du Conseil Départemental va proposer aux élus départementaux plusieurs dispositifs nouveaux et notamment l'aide à l'investissement en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain.

L'enveloppe octroyée est de 50 000 € par commune dans la limite du plafond légal de 80 % d'aide publique.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la voirie 2021 ainsi que les travaux d'aménagement de sécurité dans l'entrée sud du bourg et au bois de Lambilly pourraient bénéficier de cette aide.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les différents plans de financement et sollicite l'aide exceptionnelle du conseil départemental.

**Objet de la délibération : Subvention transports école-piscine (Délib. 2021-10-03)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 29 novembre 2016, Pontivy communauté a décidé de prendre en charge le transport des élèves vers les piscines communautaires sur la base du coût réel de 10 allers-retours par classe et par an.

Il est précisé que le montant versé par Pontivy-Communauté au titre de l'année 2020-2021 pour l'école Saint-Louis est de **2 241.00 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, le reversement à l'APEL de l'école Saint-Louis la subvention d'un montant de **2 241.00 €.**

**Objet de la délibération : Travaux en régie : Carte de France (Délib. 2021-10-04)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux réalisés par les agents des services techniques sont comptabilisés en fonctionnement et peuvent être valorisés dans le budget communal.

Les travaux objet de cette décision portent sur la réalisation d'une carte de France au plan d'eau pour un montant de **884.06 €.**

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Objet de la délibération : Taxe d'aménagement : Modification du taux (Délib. 2021-10-05A)**

Vu la délibération n° 2017/09/10 du conseil municipal en date du 27 septembre 2017 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 1 %,

Considérant que l'article L 331-14 du code de l'urbanisme stipule : "Par délibération adoptée avant le 30 novembre, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement fixent les taux applicables à compter du 1er janvier de l'année suivante".

Il est proposé d'appliquer le taux de **2 %** sur les zones d'activité, identifiées **No** (Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques) et **U1a** (secteur à vocation économique correspondant aux zones d'activités de proximité) au PLUI approuvé le 18 mai 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- dans les secteurs **No et U1a** délimités par le PLUi, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à **2 %.**

- dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à **1%**.

**Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 2 - Budget commune (Délib. 2021-10-06)**

Les décisions modificatives relatives au budget de la commune sont validées à l'unanimité par le conseil municipal.

**Objet de la délibération : Délégation de signature : Centrale de traitement d'air + Pompe à eau + Tableau triphasé (Délib. 2021-10-07)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé les devis relatifs à :

- la fourniture du moteur de la centrale de traitement de l'air pour la cantine municipale pour un montant de **4 668.00 € TTC**,

- l'achat d'une pompe à eau pour **418.80 € TTC** pour les services techniques,

- l'installation d'un tableau électrique triphasé au local commercial pour un montant de **1 610.40 €**.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions conformément à la délibération n° 2020/05/05 du conseil municipal en date du 28 mai 2020.

**Objet de la délibération : Demande d'aide au titre du FSL (Délib. 2021-10-08)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'un dossier d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL) pour des impayés d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie ce jour, à 19H00, avant la séance du conseil municipal pour étudier avec précision cette demande.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de **350.00 €**.

**Objet de la délibération : Personnel : Création et modification de postes (Délib. 2021-10-09)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 11 septembre 2021, madame Annie PICHOT va faire valoir ses droits à retraite à compter du 1er avril 2022.

De plus, monsieur le Maire précise que compte tenu de l'ouverture d'une garderie municipale, le poste de madame Florence LE LOIR sera également à modifier.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de lancer une consultation pour la création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux compte tenu de la demande d'un agent à faire valoir ses droits à la retraite,

- la création du poste administratif à compter du 01 mars 2022,

- de solliciter le Comité Technique Départemental pour la modification de la durée du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial pour tenir compte de la garderie périscolaire.

**Objet de la délibération : Garderie scolaire : Règlement intérieur + tarif (2021-10-11)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la garderie du matin est réalisée par l'école Saint-Louis et que celle du soir est faite par du personnel communal. Cette garderie est réalisée de 16H30 à 19H00.

Monsieur le Maire précise qu'une demie heure supplémentaire pour le nettoyage des locaux est accordée à l'agent soit de 19H00 à 19H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif de la garderie et de valider le règlement intérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à **1.80 €** de l'heure et valide le règlement intérieur de la garderie.

**Objet de la délibération : Mise en réseau des médiathèques – bibliothèques (Délib. 2021-10-12)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de mise en réseau des médiathèques et de créer "un portail commun".

Les médiathèques concernées sont celles de BRÉHAN, CRÉDIN, GUELTAS, PLEUGRIFFET, RADENAC, RÉGUINY et ROHAN.

Ce nouvel outil de communication se veut valorisant pour notre Territoire. Il pourra mettre en exergue nouveautés, activités et autres animations proposées par les médiathèques. Il permettra aussi aux usagers de faire des réservations, de consulter, d'emprunter des ouvrages, de prolonger leurs prêts, d'utiliser "le drive" pour la prise de rendez-vous pour le retrait des livres ou documents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de réseau des médiathèques et décide d'adhérer au réseau.

### **Objet de la délibération : Convention de partenariat entre EDF et le CCAS (Délib. 2021-10-13)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention de partenariat entre EDF et le CCAS de RADENAC.

Cette convention ayant pour objectif de définir les droits et obligations de chaque partenaire et souligne l'obligation réglementaire relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (dit RGPD).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de partenariat.

### **INFORMATIONS**

#### **X - RECENSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Il précise que deux agents recenseurs seront recrutés pour effectuer cette mission.

#### **XIV - DIVERS**

##### **- Mutualisation informatique**

La mutualisation informatique sera effective à compter du 1er janvier 2022. Madame Christelle NOGUES est désignée correspondante pour la commune.

##### **- Rapport d'expertise : Maison vicariale**

La société Gwenan Expertise a rendu son rapport relatif à l'expertise de la maison vicariale. Suite à ce rapport, l'entreprise Champagne Charpentes a été sollicitée pour mettre en place des mesures conservatoires et notamment des étais pour empêcher tout risque d'éboulement.

##### **- Aménagement de voirie : La Bottine**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'esquisse n° 1 de l'aménagement pour la Bottine.

##### **- Commission commerce**

Monsieur André GUILLARD fait part à l'assemblée qu'il a reçu à ce jour, 64 réponses au questionnaire "Un commerce à Radenac, a-t-il de l'avenir ?". Il est possible de répondre à cette enquête jusqu'au 17 novembre. La prochaine réunion de la commission commerce se déroulera le 17 novembre.

##### **- Rencontre avec les professionnels de RADENAC**

Monsieur André GUILLARD avec la commission "commerce, économie, agriculture", propose une réunion d'échanges et d'informations pratiques de tous les professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales) le vendredi 26 novembre 2021 à 20H00 à la Salle Saint-Fiacre.

##### **- Ecole Saint-Louis**

Monsieur le Maire a rencontré la Directrice de l'école Saint-Louis pour faire un point sur les différents projets de l'école (théâtre, sortie, animation avec le club des Fougères).

##### **- Pass Asso**

L'association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis a déposé un dossier à Pontivy Communauté au titre du Pass Asso qui vise à soutenir le mode associatif particulièrement touché par la crise sanitaire de la COVID 19. Monsieur le Maire rappelle que l'aide octroyée est de 2 € par habitant dont 1 € par la Région et 1 € par Pontivy Communauté.

##### **- Chantier photovoltaïque**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier photovoltaïque est arrêté depuis le milieu de l'été. La raison est la présence d'espèces non inventoriées dans l'étude d'enquête publique.

##### **- Conseil Municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 02 décembre 2021.

##### **- Vœux de la municipalité**

Les vœux de la municipalité, si le contexte sanitaire le permet, se dérouleront le 08 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20.

## Délibérations du 2 décembre

<b>Date de la convocation</b>
24/11/2021

*L'an 2021, le 2 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,*

<b>Date d'affichage</b>
24/11/2021

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 10
Votants :

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, M. BRÉDOLÈSE Hervé, M. LE CALLONNEC Stéphane

Mme VÉRA Aurélie, Mme NOGUES Christelle, Mme GUÉGAN Manon, Mme MOUELO Valérie

**Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription d'un bordereau supplémentaire relatif à l'attribution des marchés de travaux du logement rue des Boulards qui portera le numéro 10.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2021.

Le compte rendu du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

### **Objet de la délibération : Démission d'un conseiller (Délib. 2021/12/01A)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu le 30 novembre 2021 le courrier de démission de monsieur Philippe DEDIEU pour des raisons personnelles. Il précise que conformément à l'article L 2121-4 du code des collectivités territoriales stipule : "la démission d'un conseiller municipal est adressée au maire. Elle est définitive dès réception par le maire, qui en informe immédiatement le Préfet".

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

### **Objet de la délibération : Convention de partenariat médiathèques + Tarifs (Délib. 2021/12/02)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention de partenariat entre les médiathèques de BRÉHAN, CRÉDIN, GUELTAS, PLEUGRIFFET, RADENAC, RÉGUINY, ROHAN et St-GERAND-CROIXANVEC.

Cette convention a pour objectif de préciser les axes de partenariat à mettre en œuvre et à développer entre les 8 médiathèques pour :

- favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture,
- améliorer et développer l'offre de services des médiathèques sur leur territoire et favoriser le prêt numérique.

Monsieur le Maire précise qu'il faut également se positionner sur les tarifs d'adhésion et propose la gratuité comme actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de partenariat entre les huit médiathèques et confirme le souhait de gratuité d'adhésion à la bibliothèque.

### **Objet de la délibération : Adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies (Délib. 2021/12/03)**

Par délibération n°12CC180521 en date du 18 mai 2021, le conseil communautaire a décidé d'adhérer au syndicat mixte Morbihan Energies. Cette adhésion a été décidée pour la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance de l'éclairage public sur les parcs d'activités (Article 8.8 des statuts de l'EPCI).

L'article prévoit : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. »,

Conformément à l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de soumettre à l'approbation des conseils municipaux des 25 communes membres, l'adhésion de Pontivy Communauté au syndicat mixte Morbihan Energies.

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies.

**Objet de la délibération : Personnel : Commission d'embauche (Délib. 2021/12/05A)**

Sur proposition de monsieur le Maire la commission d'embauche sera constituée du Maire et des adjoints.

A ce jour, dix-huit personnes ont fait acte de candidature au poste d'agent d'accueil et de gestion de l'agence postale communale.

**Objet de la délibération : Personnel : Modification de poste (Délib. 2021/12/05B)**

Il est proposé au conseil municipal de valider la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 25.66/35ème au lieu de 22.35/35<sup>ème</sup> à compter du **1er décembre 2021** pour le nettoyage des locaux, l'aide à la cantine et à la garderie périscolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à **25.66/35ème** à compter du **1er décembre 2021**.

**Objet de la délibération : Recensement 2022 - Nominations – rémunération (Délib. 2021/12/06)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 et précise que deux agents recenseurs devront être recrutés. Il propose les candidatures radenacoises de madame Cathy LAMOUR résidant au "9, Le Resto" et de monsieur Clément CADIO au "1, Kerdéhel".

Il est précisé que ces agents recevront une formation les 04 et 11 janvier 2022.

Pour cette opération de recensement, l'INSEE a attribué une dotation forfaitaire de 2 022 € (2 210 € en 2016).

En 2016, lors du dernier recensement, les indemnités s'élevaient à :

- 1.65 € par bulletin individuel,
- 0.85 € par feuille de logement,
- 150 € de forfait au titre des frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme madame Cathy LAMOUR et monsieur Clément CADIO en qualité d'agent recenseur,

- fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- \* 1.65 € par bulletin individuel,
- \* 1.30 € par feuille de logement,
- \* 12 € l'heure de formation,
- \* 150.00 € de forfait au titre des frais de déplacement.

- précise que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Il est précisé que madame Julie LE GARREC n'a pas pris part au vote.

**Objet de la délibération : Tarifs 2022 (Délib. 2021/12/07)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **1er janvier 2022** les tarifs suivants :

**1) Photocopies 2022**

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto)	<b>0.35 €</b>
- La photocopie pour les associations (A4 Recto)	<b>0.17 €</b>
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto)	<b>0.60 €</b>
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto)	<b>0.30 €</b>

## 2) Salle Saint-Fiacre 2022

TARIFS				
TYPE DE MANIFESTATION	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		110.00 €	110.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal ....)	105.00 €		290.00 €	
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	130.00 €	180.00 €	290.00 €	290.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	57.00 €	67.00 €	105.00 €	105.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	55.00 €			
Caution	Forfait de 440.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de RADENAC,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations Radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,
- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 80 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

De plus, les associations de RADENAC pourront bénéficier d'un tarif à la demi-journée pour la location de la salle pour des manifestations payantes soit **52.00 €**.

### 3) Location de la vaisselle 2022

(tarif consultable en mairie)

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes « creuse, plate et à dessert », 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café).

### 4) Concession du cimetière 2022

- **76.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **107,00 €** pour une concession trentenaire,
- **214.00 €** pour une concession cinquantenaire.

## **5) Columbarium 2022**

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **385.00 €** pour 15 ans,
- **742.00 €** pour 30 ans
- **1 190.00 €** pour 50 ans

## **6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2022**

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **20.00 €** par jour,
- une caution de **60,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

## **7) Location de matériel 2022**

Location du tracteur épareuse avec chauffeur : **80 € de l'heure**

## **8) Divers 2022**

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

### **Objet de la délibération : Facturation : Réparation clôture en bois**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la facturation des travaux de réparation de clôture dans la rue du Tertre par les agents communaux pour un montant de **248.72 € TTC**,

### **Objet de la délibération : Banque alimentaire : Facturation réfrigérateur (Délib. 2021/12/09)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la réunion de la banque alimentaire du 03 novembre 2021 en mairie de RADENAC, il a été décidé de continuer la distribution de la banque alimentaire à RADENAC avec du personnel communal.

De plus, pour poursuivre ce service rendu à la population des trois communes à savoir PLEUGRIFFET, RÉGUINY et RADENAC il a été décidé de faire l'achat d'un réfrigérateur qui serait pris en charge par les communes de PLEUGRIFFET et RÉGUINY.

Le coût de cette acquisition chez Les Etablissements Loïc COBIGO de PLEUGRIFFET est de **579.00 €**.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la facturation de cette acquisition aux communes de PLEUGRIFFET et RÉGUINY pour un montant de 289.50 € TTC chacune.

### **Objet de la délibération : Travaux logement des Boulards (Délib. 2021/12/10)**

Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative aux travaux de rénovation du logement situé au 7 ter rue des Boulards par le cabinet MDO Création de Locminé représenté par monsieur David NAYL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT	
		H.T.	T.T.C.
Maçonnerie	EURL RAULO	4 640.35 €	5 568.42 €
Couverture	SARL MAHIEUX	4 506.65 €	5 407.98 €
Menuiseries extérieures	MLR Menuiseries	8 825.73 €	10 590.27 €
Menuiseries intérieures		1 185.14 €	1 422.17 €
Isolation		1 644.75 €	1 973.70 €
Placoplâtre		2 281.80 €	2 738.16 €

Electricité – chauffage	YC CHAUFFAGE	8 032.00 €	9 638.40 €
Plomberie		2 971.00 €	3 565.20 €
Carrelage	JAFFRE Franck	2 806.08 €	3 367.29 €
Peinture	ALAIN PASCO	8 307.00 €	9 968.40 €
Poêle à pellets	Nature Energies	5 137.00 €	6 164.40 €
TOTAL		50 337.50 €	60 404.39 €

Maîtrise d'œuvre	MDO Création	5 583.33 €	6 700.00 €
------------------	--------------	------------	------------

TOTAL GENERAL		55 920.83 €	67 104.99 €
---------------	--	-------------	-------------

## **INFORMATIONS**

- Intervention de la CCI

Madame Valérie DUMAS, conseillère commerce et animatrice territoriale de la CCI du Morbihan fait la restitution de la note de cadrage et viabilité d'une boulangerie sur le territoire communal et apporte toutes les explications et précisions nécessaires.

L'étude confirme que le potentiel de marché au niveau local est trop limité pour envisager la création d'une boulangerie-épicerie portée financièrement par un chef d'entreprise ou conjointement avec la mairie. La CCI émet donc un avis négatif.

## **XI - DIVERS**

- Commission Aide Sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 21 octobre 2021, madame Geneviève ALLAIN a décidé de démissionner de ses fonctions de membre de la commission aide sociale à compter du 21/10/2021 pour des raisons personnelles.

- Réflexion achat de terrains à bâtir

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les différentes possibilités d'acquisition de terrains à bâtir au cœur du bourg. Le conseil municipal valide la démarche.

- Aménagement de sécurité "Le Bois de Lambilly"

Monsieur le maire rend compte de la réunion avec les riverains sur les aménagements possibles au Bois de Lambilly. Il précise que la première hypothèse était non concluante.

- Chantier photovoltaïque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier photovoltaïque devrait redémarrer en janvier 2022.

- Réunion des professionnels

28 personnes ont participé à la réunion des professionnels qui s'est déroulée le vendredi 26 novembre 2021.

- Environnement

M. Michel BACON de Cléguérec organise une opération de ramassage des ordures dans les fossés des différentes routes (principales et secondaires) lors de la semaine du 07 mars au 12 mars 2022. Un référent est sollicité.

- URSSAF

Un contrôle de l'URSSAF s'est déroulé le mardi 30 novembre 2021 en mairie.

- A.L.S.H.

Monsieur Philippe PIRIO fait le bilan de l'activité du centre de loisirs sans hébergement qui est positif.

- Tour de France

Monsieur le Maire fait état du bilan des manifestations organisées par les associations de la commune lors du passage du tour de France. Ce bilan est très positif.

#### - Photos du bourg

Monsieur le Maire fait état de la remise par monsieur Jean-Michel GOUBIOU d'agrandissement d'anciennes cartes postales de la commune.

#### - Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité, si le contexte sanitaire le permet, se dérouleront le 08 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

### **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Délégués : Elina LE MERO – Soann MAMODE

Suppléants : Kaëlig GICQUEL – Youenn GICQUEL

Délégués : Ambre TOURNIER – Cameron MILONGO

Suppléants : Lilou VERA - Damian DOUCET

## **ETAT CIVIL**

### **Naissances**

Le 16 décembre 2021 à VANNES, Lou LACROIX, 8, rue de la chouannerie.

Le 17 décembre 2021 à VANNES, Mya LE BIHAN, 9, Impasse St-Yves.

Le 31 décembre 2021, Lyanna CAIL, 38, rue Anne de Bretagne.

### **Décès**

Le 29 octobre à PLOERMEL, Thérèse SAMSON veuve COCHEREL, 91 ans, 9, rue du stade.

Le 13 novembre à St-JEAN-BREVELAY, Claude CHARTON, 85 ans, 17, La Bottine.

Le 12 décembre à RADENAC, Marie-Louise LE QUANG HUY, 89 ans, Domicile partagé.

Le 21 décembre à NOYAL-PONTIVY, Hervé BLANCHARD, 58 ans, 9, Place de l'église.

Le 10 janvier à NOYAL-PONTIVY, Marie Thérèse MAHIEUX née HENO, 71 ans, 7, Kerdéhel.

### **Avis de mention de décès**

Le 16 novembre à PLOERMEL, Monique GUILLAUME née à Drénidan le 25 juin 1941.

Le 1<sup>er</sup> décembre à BREHAN, Christiane LE FAUCHEUX née au bourg le 3 février 1935.

Le 6 décembre à ENNERY (Val d'Oise), Germaine KERGOUSTIN née à Guillérian le 4 septembre 1940.

Le 6 janvier à SAINT-JEAN BRÉVELAY, Félicité LE MAY née à Nespy le 12 mars 1927.

Le 8 janvier à NOYAL-PONTIVY, Marie TANGUY née à la Bottine le 28 janvier 1934.

### **Parrainage civil**

Le 30 octobre à RADENAC, Nilo MADEC LE DANTEC, 14, la Bottine fils de Nicolas MADEC et Charlotte LE DANTEC.

**En 2021, nous avons enregistré 11 naissances, 0 mariage, 18 décès, 2 PACS, 1 baptême civil.**

## **URBANISME**

### **Permis de construire déposé**

M. Mme Rémi LEROY, 11, rue du stade : garage (accordé le 30/12/2021).

SCI LE BRIS BSMI, 5, rue du souvenir : bâtiment artisanal

### **Déclarations de travaux déposées**

M. Cyrille MAHIEUX, 9, Kerdéhel : carport

M. KIELWASSER, 24, La Bottine : piscine

**En 2021, nous avons enregistré 11 permis de construire, 14 déclarations de travaux, 58 certificats d'urbanisme.**

## INFORMATIONS COMMUNALES



### Première réunion d'échanges entre les professionnels commerçants et agriculteurs.

C'est à la salle St-Fiacre, le 26 novembre dernier que la municipalité avait convié artisans, agriculteurs, libéraux et plus largement tous les professionnels implantés sur la commune.

Une réunion permettant aux divers professionnels de se retrouver et de rencontrer les nouveaux et bienvenus arrivants. Les participants ont eu le loisir d'évoquer les difficultés liées à leur activité et faire part de leurs suggestions.

Répondant aux interrogations des intervenants, le maire a également présenté le panel d'aides financières mises à disposition par Pontivy Communauté lorsqu'un professionnel souhaite investir.



### Rencontre du 1<sup>er</sup> décembre

M. le Maire a rencontré M. BACON de CLÉGUEREC pour sensibiliser les élus et la population sur les abandons de déchets et d'ordures dans la nature et sur les bords des routes. Une campagne aura lieu du 7 au 12 mars sur le territoire de la commune.

### Un commerce à RADENAC est-il viable ?

C'est la question posée à la Chambre de commerce du Morbihan. Celle-ci a réalisé une étude en prenant compte de multiples critères tels que la situation géographique, l'environnement économique, la délimitation de la zone de chalandise, la prospective démographique, l'estimation du chiffre d'affaires, les investissements à réaliser.

En parallèle, vous étiez invités, dans le précédent bulletin à répondre à un questionnaire sur vos habitudes de consommation et le type de commerce souhaité.

104 retours sur 485 formulaires distribués. C'est une jolie participation car le délai de réponse était court. Les boutiques emportant vos préférences sont une boulangerie multi service et un bar pourvu d'un dépôt de pain.

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Dimanche 10 et 24 AVRIL 2022

Inscriptions sur les listes avant le 4 mars 2022.  
Présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou inscrivez-vous via le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



Le compte-rendu de la Chambre de commerce donne un avis négatif concernant l'installation d'une boulangerie/alimentation.

Du fait, entre autres, d'une zone de chalandise limitée et d'un investissement financier très lourd, un commerçant ne pourrait pas vivre de ce travail.

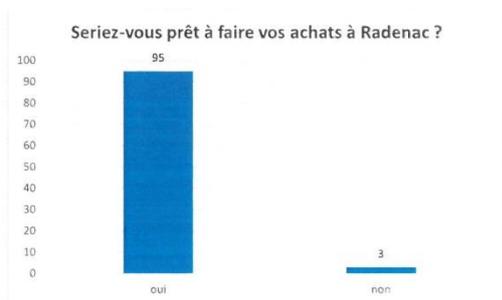
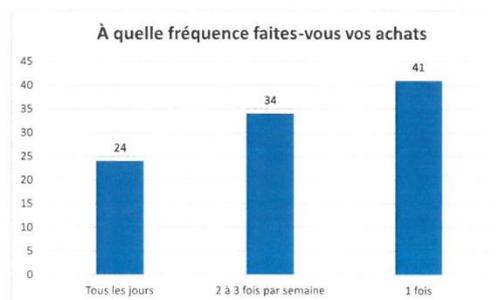
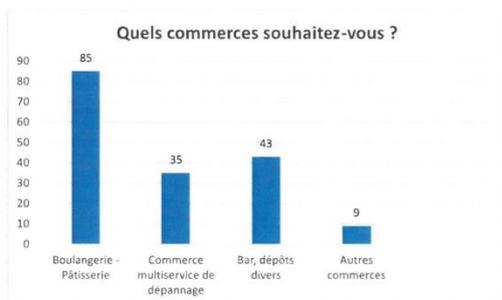
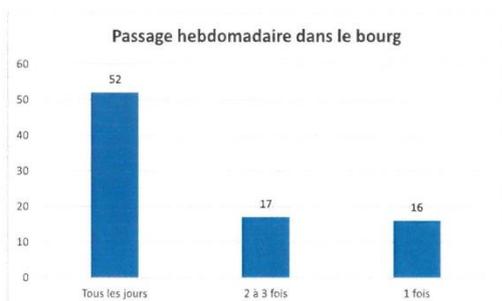
Trois hypothèses ont été explorées : financement par le commerçant, financement partagé entre le commerçant et la commune, financement par la commune.

Dans les trois cas, l'activité serait déficitaire.

La municipalité va à présent étudier la création d'un bar, un lieu où le lien social se crée et dont la rentabilité est possible

## Un commerce à Radenac ?

### Vos réponses





## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il va se dérouler du 20 janvier au 19 février 2022. Deux agents recenseurs sont chargés de la collecte des données : Mme Kathy LAMOUR et M. Clément CADIO. Ils vous présenteront leur carte d'agent recenseur



## ÉLAGAGE

Des courriers ont été envoyés aux propriétaires d'arbres gênant la circulation ou branches dans les fils téléphoniques ou électriques. Après le 31 janvier 2022, la commission se rendra sur place pour vérifier si les travaux ont été effectués. Dans le cas contraire, une entreprise sera mandatée et une facturation sera envoyée aux propriétaires.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Les démarches liées au certificat d'immatriculation (carte grise) se font de manière complètement dématérialisée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Attention, certains sites trompeurs utilisent un aspect graphique ressemblant à celui de l'ANTS faisant payer les demandes de carte grise à un coût plus élevé.

Informations sur ces pratiques + coût via : **guide du prix de la carte grise**

Si vous avez des difficultés avec votre demande de certificat d'immatriculation, vous avez la possibilité de faire la demande via un garage automobile agréé par la Préfecture : **garage dans le 56**

En cas de perte de votre certificat d'immatriculations, consultez les **démarches à suivre**

## **MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)**

Pour les usagers elle écoute et conseille, de manière gratuite et confidentielle, sur des conflits de voisinage, de droit du travail, du logement, des affaires familiales. Besoin d'un conseil juridique ? Vous êtes en cours de procédure et souhaitez suivre l'avancée du dossier, déposer des pièces administratives aux tribunaux ? La MJD vous permet d'effectuer ces démarches à PONTIVY.

### **Maison de la Justice et du Droit**

2 place Bisson

02-97-27-39-63

<https://cdad-morbihan.fr/>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

9h – 12h et de 14h à 17h

## **BILLETERIE SNCF**

La billetterie SNCF se trouve à l'Office de Tourisme dans la boutique Côté Tourisme au 21, Quai Presbourg à PONTIVY.

Les titres de transports en vente :

- lignes régionales bus et trains TER (trajet simple, abonnement hebdomadaire, mensuel ou carnet de 10 tickets),
- trains grandes lignes France et Europe, cartes de réductions (senior, week-end, jeunes, enfants +),
- billets congés annuels...

Les services proposés sont identiques à ceux d'une gare.

Le guichet SNCF est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Tél. : 02-97-25-32-07

## **VIE QUOTIDIENNE : Attention à la fraude bancaire !**

Depuis plusieurs années maintenant, les fraudes aux comptes bancaires se multiplient et bien souvent les consommateurs peuvent se retrouver avec des débits alors qu'ils n'ont jamais effectué d'achats ou d'opérations bancaires. Dans la grande majorité des cas il est impossible de trouver les fraudeurs car ils sont domiciliés dans des pays autres que la France. C'est pourquoi, nous avons demandé au Crédit Mutuel de Bretagne Arkéa de nous faire part des recommandations à prendre afin d'éviter ces arnaques.

### **La fraude "RIB notaire"**

Depuis plusieurs mois de nombreux notaires se sont fait pirater leur boîte mail. Le principe est simple : les fraudeurs interceptent des mails notaires et identifient et modifient le RIB sur lequel les banques et les clients doivent effectuer le virement.

### **La fraude "réseaux sociaux"**

Ce type de fraude est assez récent et il est efficace, c'est l'arnaque aux chèques volés.

Tout démarre via les réseaux sociaux (Snapchat, Instagram essentiellement). Plusieurs "clients" sont recrutés avec de la promesse de commissions pour gagner de l'argent facilement. Ils encaissent le chèque et sortent rapidement ensuite les fonds (virements externes, paiements cartes) et les chèques reviennent impayés.

Ne jamais servir de "Porte-Fort" pour un tiers inconnu (ou peu connu).

### **L'appel de votre soit disant banque suite à un paiement à distance.**

C'est l'arnaque la plus répandue actuellement. Par téléphone une personne se présente comme votre conseiller bancaire ou faisant partie du service des fraudes de votre banque et vous demande votre numéro de carte bancaire, vos identifiants de connexion sur le site bancaire et vos mots de passe (ou code d'accès) afin de bloquer l'ensemble des accès pour les sécuriser temporairement. Avec ses données, les fraudeurs débitent immédiatement votre compte dans la limite autorisée et cela plusieurs fois.

**IL FAUT SAVOIR QU'UNE BANQUE NE DEMANDE JAMAIS LE NUMERO DE CARTE BANCAIRE OU LE MOT DE PASSE DE SES CLIENTS.**

10 janvier 2022

---

**CLARPA 56  
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS  
DE RETRAITES ET PERSONNES AGEES DU MORBIHAN**

---

**Apprivoisez la tablette chez vous !**

Le CLARPA 56, association départementale au service des retraités, propose aux personnes de plus de 60 ans, une initiation numérique à domicile. Un bénévole se rend régulièrement, gratuitement, chez la personne pendant 2 mois. Il leur expliquera comment envoyer un mail, recevoir des photos, communiquer par vidéo avec ses proches, être plus à l'aise avec internet... Le bénévole s'adaptera au rythme et aux besoins de la personne.

Une tablette et la connexion internet sont fournies, si les personnes n'en ont pas.

Une nouvelle bénévole de Radenac vient d'intégrer l'équipe. Si vous êtes intéressé pour bénéficier de cet accompagnement, inscrivez-vous auprès de la mairie ou du CLARPA 56.

Nous recherchons des personnes intéressées pour devenir bénévole.

Cette action a lieu en partenariat avec la mairie de Radenac, de Réguiny et de Pleugriffet et est financée par la Conférence de Financeurs et de la Prévention de la Perte d'Autonomie et des Fonds Européen par l'intermédiaire du Pays de Pontivy.

---

**Renseignements et inscriptions**

Mairie Radenac : 02 97 22 43 19

Carole DANIEL- Chargée de prévention au CLARPA 56 - 02 97 54 12 64 - caroledaniel@clarpa56.fr

### RPE Service petite enfance

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant, le RPE un lieu unique pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches :

- Les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Les démarches d'inscriptions et le fonctionnement des structures collectives (multi-accueil, micro-crèches),
- La liste des assistantes maternelles,
- Les démarches en tant que parents employeurs,
- Des informations sur d'autres modes d'accueil (garde d'enfant à domicile, garderies périscolaires, accueils de loisirs...).

### RPE de RÉGUINY

02-97-38-74-41 / 06-80-47-98-81

[ram-rohan@pontivy-communaute.bzh](mailto:ram-rohan@pontivy-communaute.bzh)

### DÉCHÈTERIE DE CRÉDIN à Kérorien

Lundi : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h (18h30 du 1er avril au 30 sept.)

Mardi : de 14h à 17h (18h30 du 1er avril au 30 sept.)

Mercredi : de 14h à 17h (18h30 du 1er avril au 30 sept.)

Jeudi : de 14h à 17h (18h30 du 1er avril au 30 sept.)

Vendredi : de 14h à 17h (18h du 1er avril au 30 sept.)

Samedi : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h (18h30 du 1er avril au 30 sept.)



## **Piscine de RÉGUINY : des cours d'aquagym à votre disposition**

Venez profiter d'une activité très tonique à la piscine de RÉGUINY grâce à l'utilisation de matériel varié (haltères flottantes, frites en mousse, aquabikes) –



L'activité aquagym à la piscine de RÉGUINY, c'est 7 créneaux répartis du mardi au vendredi en période scolaire. Des séances sont aussi organisées pendant les vacances.

Plusieurs options d'abonnement existent : séance à l'unité, 5 séances, 10 séances, et même 30 séances.

Vous disposez d'un an à la date d'achat pour utiliser toutes vos entrées !

Pour plus d'infos : 02-97-38-66-30

Suivez les actualités de la piscine sur la page facebook : [piscine de Réquiny](#).

### **POINT INFOS HABITAT (PIH)**

**1, Place Ernest Jan**

**56300 PONTIVY**

**Tél. 02-97-07-12-97**

Horaires d'ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sur rendez-vous

Ce lieu unique d'information accueille, écoute et oriente en fonction de la demande du particulier ou du professionnel en matière d'habitat.

- Recherche de terrains
- Accession à l'ancien
- Amélioration de l'habitat
- Informations sur la demande de logement social
- Informations juridiques

Pour toute question liée à l'habitat, adressez-vous au Point Infos Habitat qui vous écoutera et vous orientera vers les permanences regroupées au siège de Pontivy Communauté.

Consulter : [infoshabitat.pontivy-communaute.bzh](http://infoshabitat.pontivy-communaute.bzh)

Vous souhaitez être accompagné, obtenir des renseignements sur la rénovation énergétique. Prenez contact avec nos conseillers.

## ASSOCIATIONS

### PLEIN AIR

Samedi 20 novembre, les membres de l'association Plein air se sont rendus à Beau soleil sur la commune de GUILLAC. 3 nouveaux membres ont rejoint le groupe pour cette balade aux couleurs de l'automne.



### BILIOTHÈQUE

En octobre, 93 livres ont été achetés : 65 pour enfants et 28 pour les adultes.

Une permanence a lieu le dimanche matin de 11 h à 12 h.

Les personnes désireuses de rejoindre l'équipe bénévole peuvent se présenter à la permanence.



### CLUB DES FOUGÈRES

En raison de la crise sanitaire, les réunions mensuelles sont suspendues.

### GYMNASTIQUE MUSCULATION

Les séances sont maintenues sous réserve de présenter un passe vaccinal complet.

Contact : Michèle MILETTO au 02-97-22-43-16 pour la gymnastique le jeudi de 18 h 45 à 19 h 45.

Dominique LAMOUR au 02-97-22-41-30 pour la musculation (plusieurs créneaux possibles).

## LES ECHOS DE LA VIGILANTE



Equipe A, victoire 2-0 contre Le Sourn B, le 12 Décembre 2021

Profitons de la trêve hivernale pour faire un bilan des équipes seniors à mi-saison :

- L'équipe fanion est septième de sa poule de D3 et seulement à 3 points de la 4<sup>ème</sup> place. Après des débuts laborieux, les deux victoires consécutives acquises en Décembre nous mettent au chaud pour les fêtes...
- L'entente formée par la C de Réguiny et notre équipe B, que tout le monde appelle « La Vicclair », a aussi connu des moments difficiles dans son groupe de D4. Mais, les résultats s'améliorent de dimanche en dimanche. Après avoir accroché des équipes de haut de tableau, on espère tous une première victoire (sur le terrain).

Les membres de la Vigilante ont l'immense tristesse de vous annoncer le décès d'Hervé :  
Joueur, dirigeant et supporter de toujours...

Un grand joueur, tu auras été de toutes les aventures des jaunes et verts !!!  
Le numéro 5 sur le dos, un crochet dévastateur.  
Beaucoup d'attaquants s'y sont cassés les dents.

Membre et bénévole depuis des lustres, tu seras pour beaucoup un exemple.  
Tournois de foot, Interquartiers, soirées de la Vigilante ou corvées au stade...  
Généreux, tu n'as jamais compté tes heures.

Supporter de la première heure, tes encouragements et tes coups de gueule  
vont énormément nous manquer.

Ton jubilé, tu l'avais voulu en Juin dernier pour les 100 ans de la Vigilante. Malheureusement, tu n'as  
pas gagné ce dernier match, le plus important de ta carrière...



*Bon vent Vévé !!!*



*Le bureau de la Vigilante souhaite à tous*

*Une très belle année 2022 !!!*

*Allez les Jaunes et Verts...*

Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis



Septembre

*Une rentrée placée sous le signe de la musique et de l'écologie*

Après un temps de recueillement lors de la célébration de rentrée, tous les élèves ont repris les séances de musique avec le Conservatoire de Pontivy. Cette année, ils sont initiés à l'écoute et la pratique instrumentales. Par ailleurs, ils sont toujours sensibilisés à la nécessité de préserver l'environnement. En partenariat avec les centres E. Leclerc, chaque classe a ramassé les déchets dans le bourg de Radenac.



Octobre

*Les sens en éveil*

A l'occasion de la semaine du goût, chaque classe a cuisiné pour préparer un goûter aux couleurs de l'automne : gâteau aux pommes, compote, yaourt à la confiture de châtaignes.

La classe de CP-CE1 a accueilli plusieurs escargots dans sa classe. C'est l'occasion pour les élèves d'être responsabilisés puisqu'ils doivent chacun leur tour apporter la nourriture nécessaire.



Novembre

*Sensibilisation à la faune et à la flore*

Dans le cadre du programme « S eau S Blavet » avec le syndicat de la vallée du Blavet, les classes de CP-CE1 et de CE2-CM vont bénéficier de 6 demi-journées d'intervention. Pour commencer, les CP-CE1 sont partis à la recherche de traces de présence d'animaux dans la forêt alors que les CE2-CM ont été initiés aux bienfaits des plantes rencontrées sur leur chemin.



Décembre



## Place à la solidarité

Après leur traditionnel spectacle de Noël devant un public restreint, tous les enfants de l'école ont préparé des cartes de Noël qu'ils ont déposées dans les boîtes aux lettres des habitants du bourg de Radenac.

Avant les vacances, les Restos du Cœur sont venus récupérer les nombreux jouets collectés au sein de l'école à l'occasion de l'opération « Calendrier de l'Avent inversé ». En échange d'un chocolat dans un calendrier de l'Avent traditionnel, chaque enfant devait apporter un jouet dont il ne servait plus.

Suite à ces actions de solidarité, ce fut leur tour de recevoir des cadeaux. Le Père Noël est passé pour remettre à chaque classe des jeux.



### Cours Particuliers

Aide aux devoirs  
Remise à niveaux  
Stages de vacances

Primaire  
Collège  
Lycée

Français  
Philosophie  
Méthodologie

Contactez le

06 28 73 53 79

## HISTOIRE LOCALE

### **"Ma mère : cheffe de gare à la Mare aux Canes"**

Née avec le siècle à l'époque où l'église fut érigée à RÉGUINY, la voie de chemin de fer, traversa jusqu'en 1939 autant les décennies que les buttes rocailleuses, tout en arpentant les cours d'eau et les villages de campagne.

**"Enfant, on aimait courir après le train, on pouvait même le prendre en marche dans les côtes"** se souvient Albert CHARLES ;

A l'intersection de MORÉAC, NAIZIN et RÉGUINY se dressait jadis la gare du "Moulin Gillet". Si la vieille bâtisse a su conserver en partie, le style que lui conférait son "rôle", elle abrite aujourd'hui un espace habité. Autrefois, celle-ci, lieu de vie transitoire voyait défiler voyageurs et marchandises en provenance de LORIENT-LOCMINÉ, avant de s'acheminer vers NAIZIN et PONTIVY ou vers une destination opposée, via RÉGUINY, JOSSELIN, TRINITÉ-PORHOËT, PLOËRMEL...



Débarrassée depuis de ses rails, elle connaît l'abandon ou d'autres servitudes, au profit des cultures et des pâturages qui la bordent ou des pas engendrés par les randonneurs.

A l'aube de la soixantième année de sa destruction, deux Réguinois Albert CHARLES, témoin de l'évolution d'un tronçon de cette voie ferroviaire et Henri ROBIC, un "fervent" de l'histoire locale, ont fouillé leurs mémoires pour laisser auprès des nouvelles générations une trace de l'ancienne ligne.

Figure du pays, Albert CHARLES est né en 1916, aux confins de RADENAC et PLEUGRIFFET, au lieu-dit la Mare aux Canes.

**"C'est là, que se dressait l'ancienne gare. Elle faisait suite, sur le tracé, à celle de RÉGUINY. De Moulin Gillet, la locomotive tractait ses cinq ou six wagons vers la butte du Rot, Kerrian, Clibéran, les vannes du plan d'eau de RÉGUINY, la rue du lac, la gare, Bel-Air, Bonvallon, puis direction la Mare aux Canes, à travers les carrières de sable".**

C'est entre 1900 et 1905 que s'établit la nouvelle ligne. Des charretées de pierres se succèdent alors pour stabiliser des kilomètres de voie. Sur le soubassement, des traverses issues d'un bois de chêne traité seront appliquées. Des rails boulonnés, au moyen de tire-fonds, parachèveront l'ensemble.

Ce n'est pas le hasard qui a guidé les premiers pas d'Albert, vers la voie de chemin de fer qui l'a vu naître, mais une certaine succession familiale de "père en fils" ou de "mère en fils" devrait-on dire.

Son père Jean-Louis CHARLES natif de RADENAC, est employé par les "chemins de fer d'intérêt local du Morbihan". Il est cheminot sur une portion de voie : de la gare de Camfroux à LANTILLAC à celle de Moulin Gillet à MORÉAC ; En 1920, le père CHARLES est licencié.

**"C'était au moment des grèves. Tous ceux qui n'avaient pas repris le travail au bout de quinze jours, étaient licenciés"** rapporte son fil.

C'est Eugénie DRÉANO, native de PLEUGRIFFET, l'épouse de Jean-Louis, qui va bénéficier d'une opportunité qui se présente à la famille. **"Le jour où on a licencié mon père, ma mère fut employée en qualité de cheffe de gare à la Mare aux Canes"** se souvient le gamin d'alors. **"Les voyageurs prenaient essentiellement le train pour se rendre au marché le jeudi à LOCMINÉ et le samedi à JOSSELIN. Sur la voie une rotation de voyageurs et marchandises deux fois par jour était effectuée".**

La manutention demandait autrefois plus d'efforts soutenus. **"La chaux amoncelée dans les wagons était à coup de pelle, livrée en vrac aux paysans. On la pesait sur de petites bascules avant de la transférer dans les charrettes. Et gare au vent ! Je me souviens, aussi dans les années 30, des wagons entiers de pierres issues de MOUSTOIR-AC, dont le chargement était destiné à l'empierrement de l'axe JOSSELIN-PONTIVY"**.

A 18 ans, Albert quitte son RADENAC natal pour se rendre chez son oncle en Normandie. **"Là-bas, je suis resté deux ans commis jardinier avant de revenir au pays seconder mes parents. Mon père ayant depuis son licenciement créé une petite entreprise de produits du sol (engrais, grains, pommes, patates...)"**.

Pas le temps de chômer pour le jeune homme, les moyens de communications n'étaient évidemment pas les mêmes qu'aujourd'hui. **"Je prenais les commandes et lorsque les wagons de marchandises arrivaient, j'enfourchais mon vélo et partais en campagne prévenir la clientèle car le téléphone, ça n'existait quasiment pas"**.

Très vite un emploi de cheminot s'avéra vacant.

Albert est d'emblée intégré au sein d'une équipe. **"Notre rôle consistait à élaguer les arbres, libérer les accotements de l'emprise végétale et entretenir la voie ferrée. Nous poussions alors des remorques "plateau" sur lesquelles on pouvait disposer jusqu'à cinquante traverses qu'on entreposait ensuite ici et là, sur la voie au gré des besoins. Avec des bâtes on bourrait sous les traverses afin de stabiliser les rails. Durant les travaux, le train n'arrêtait pas, il ralentissait seulement. La fougère était très recherchée pour composer la litière des vaches. On la réservait pour les amis : ceux qui offraient la bolée, quant aux sans bolée, ils avaient droit aux ronces"**.

Vers 1935, la Micheline succéda au petit train à vapeur. **"Dès 1938, des trains spéciaux sont affrétés, pour les pèlerins en provenance de VANNES, PONTIVY, LORIENT. Comme ce jour tragique du 8 septembre 1938 qui occasionna le décès de trois personnes lors du déraillement, à quelques centaines de mètres de la Mare aux Canes"**. A la fin de cette année-là, la démolition de la voie ferrée fut entreprise.

**"Ce n'était plus rentable, puis les camions faisaient leur apparition. Les engrais étaient ainsi livrés directement dans les fermes. Peut-être que cette ligne de chemin de fer aurait pu survivre jusqu'à nos jours, si ses rails qui n'étaient espacés que d'un mètre avaient pu l'être jusqu'à 1.20 m : aux normes des wagons des grandes lignes.**

Le 3 septembre 1939, à la déclaration de la seconde guerre mondiale les travaux de démolition sont arrêtés.

**"De la TRINITÉ-PORHOËT à Moulin Gillet, la voie n'existait déjà plus. Des rails de 1.20 m regroupés à la gare du Moulin Gillet ont été vendus, à l'instar des traverses d'environ deux mètres devenues des clôtures traitées. Celles-ci pouvaient aussi faire face à toutes les intempéries, mais n'étant guère favorables en qualité de bois de chauffage"**.

Depuis un an déjà, Albert n'officiait plus sur le terrain puisque dès septembre 1938, il avait dû satisfaire aux obligations militaires. **"Deux ans, plus un an de guerre et trente-six jours prisonnier à SAULIER en Côtes d'Or"**.

Pour échapper à ce destin, Albert se mêle à un groupe d'employés de chemin de fer de la S.N.C.F., en passe, d'être libérés. Sans papier, il se présente comme un des leurs... et prend la poudre d'escampette.

La ligne de chemin de fer étant désaffectée, Albert optera, à l'issue de la guerre pour la fonction de contrôleur de pommes de terre, conservant toutefois au plus profond de lui-même, la nostalgie de ce petit train qui fréquentait, entre autres, la gare de RÉGUINY.

Ancêtres des lignes TGV d'aujourd'hui, enracinées au plus profond de nos bocages et fréquentées, depuis par les randonneurs, ces anciennes lignes devenues de longs chemins de pierres empêcheront peut-être que sombre dans l'oubli un patrimoine riche d'histoire et de la vie des hommes.

*Article tiré de la Gazette Locminoise*

## CALENDRIER DES FETES

(sous réserve des conditions sanitaires)

<b>JANVIER</b>			
VENDREDI	21	Galette des rois	A.P.E.L./O.G.E.C.
<b>FÉVRIER</b>			
SAMEDI	5	Soirée savoyarde	R.A.J.
SAMEDI	26	Plats à emporter	VIGILANTE
<b>MARS</b>			
SAMEDI	5	Repas	A.C.C.A.
SAMEDI	19	Concours de belote	R.A.J.
JEUDI	24	Loto intercommunal	Club des fougères
SAMEDI	27	Concours de pêche	A.C.C.A.
<b>AVRIL</b>			
SAMEDI	2	Spectacle de théâtre	A.P.E.L.
SAM/DIM	9 et 10	Salon du bien être	Breizh Zen
DIMANCHE	17	Chasse à l'œuf	R.A.J.
VEN/SAM	29 et 30	Passage Tour de Bretagne cycliste	
<b>MAI</b>			
DIMANCHE	1	Randonnée	COMITE DES FETES
DIMANCHE	8	Concours de pêche	Amicale des pêcheurs
JEUDI	19	Loto intercommunal	Club des fougères
JEUDI	26	Course cycliste	Pontivy Communauté
SAMEDI	28	Assemblée générale	VIGILANTE
<b>JUIN</b>			
DIMANCHE	5	Assemblée générale	A.C.C.A.
DIMANCHE	12	Tournoi de football	VIGILANTE
SAMEDI	18	Cyclo-randonnée	COMITE DES FETES
SAMEDI	25	Kermesse de l'école St-Louis	O.G.E.C.
DIMANCHE	26	Concours de pêche	Amicale des pêcheurs
<b>JUILLET</b>			
SAMEDI	2	Soirée barbecue	A.P.E.L.
JEUDI	7	Loto intercommunal	Club des fougères
<b>AOUT</b>			
LUNDI	1	Cyclo Fédérale	
DIMANCHE	28	Pardon de St-Fiacre	Comité de St-Fiacre
<b>SEPTEMBRE</b>			
SAM/DIM	10 et 11	Ball-Trap	A.C.C.A.
JEUDI	15	LOTO intercommunal	Club des fougères
<b>OCTOBRE</b>			
SAMEDI	8	Moules frites	A.P.E.L.
SAMEDI	29	Halloween	R.A.J.
<b>NOVEMBRE</b>			
SAMEDI	19	Raclette	VIGILANTE
<b>DECEMBRE</b>			
VENDREDI	9	Arbre de Noël	A.P.E.L.
SAMEDI	10	Marché de Noël	A.P.E.L.
DIMANCHE	11	Animation Père Noël	A.P.E.L.
SAMEDI	31	Réveillon	COMITE DES FETES